

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 1er décembre 2022 Délibération n° 2022-12-06

| Nbre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 | Date de la convocation : 24/11/2022 |
|---|----|-------------------------------------|
| En exercice | 29 | Date de l'affichage :24/11/2022 |
| Qui ont pris part à la délibération | 29 | |

Présents: Éva BELIN; Pierre PASQUIER; Nadine DURU; Frédéric LAHARIE; Catherine VICENTE-PAUCHON; François TRAMASSET; Sandrine COELHO; Serge ARLA;; Christine VICENTE; Miguel FORTE; Cyril DURU; Vincent POURREZ; Christian BURGARD; Sonia DYLBAITYS; Frédérique ROMERO; Jean-Michel MABILLET; Alain CALIOT; Christel EYHERAMOUNO; Delphine OUVRANS; Sébastien ROBERT; Jean-Pierre LABADIE

Absents excusés:

Jérôme NOBLE donne procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 28 novembre 2022 Caroline GUERAUD donne procuration à Cyril DURU en date du 30 novembre 2022 Chantal ROCHEFORT donne procuration à Nadine DURU en date du 15 novembre 2022 Davy CAMY donne procuration à François TRAMASSET en date du 30 novembre 2022 Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 30 novembre 2022 Senay OZTURK donne procuration à Sandrine COELHO en date du 29 novembre 2022 Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 1er décembre 2022 Mylène LARRIEU donne procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 28 novembre 2022

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

OBJET: Modification du temps de travail d'un agent titulaire CNRACL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un d'Adjoint Technique Territorial, après avis du comité technique en date du 07 novembre 2022.

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 28h00 à temps non complet sur les fonctions d'agent polyvalent du service scolaire.
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet 33h00 pour exercer les fonctions d'agent polyvalent du service scolaire.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 374.

Le tableau des emplois des agents titulaires est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2023.



Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- DÉCIDE :

- la création, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'un emploi à temps non complet
 33 heures hebdomadaires, sur le grade Adjoint Technique Territorial,
- la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'un emploi à temps non complet 28 heures hebdomadaires, sur le grade d'Adjoint Technique Territorial,
- CHARGE Madame le Maire de l'exécution de cette décision.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme, Le 05 décembre 2022 Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES M. Patrice LE NAY

- et mise en ligne sur le site de la commune le .06.. / 12... / 2022